

Le passage du Gois est site class  

Dossier de la r  daction de H2o
December 2017

Nicolas Hulot a sign   le 2 novembre 2017 le d  cret qui permet de classer l'ensemble form   par le passage du Gois, l'  le de la Crosni  re et le polder de S  bastopol parmi les sites du d  partement de la Vend  e. Le passage du Gois, gu   en patois vend  en, constituait, avant la mise en service du pont sur le d  troit de Fromentine, en 1971, l'unique acc  s    l'  le de Noirmoutier. Praticable    mar  e basse, ce passage    travers la baie de Bourgneuf, d  roule sur l'estran son   troite bande de bitume. Il est jalonn   tous les 430 m  tres de balises dont l'utilit   appara  t lorsque la mer monte. Des plateformes permettent aux imprudents d'y attendre les pompiers, tandis que des feux guident les marins. Car ce passage redevient alors, pour quelques heures, celui des bateaux.

Polder ceintur  e de digues, l'  le de la Crosni  re    est   tablie sur un banc de vases apport  es par la Loire, forme une plaine c  r  ali  re fertile entre mar  e et mer. De l'autre c  t   du passage, le polder de S  bastopol,   uvre ambitieuse, inachev  e, prot  ge de ses imposantes digues un mar  e offrant une r  serve "naturelle"    toute sortes d'esp  ces d'animaux et de plantes.

  

     